

Prix de la direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Montant du prix : 500\$

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit(-e) à temps plein à la maîtrise en architecture de paysage ;
- Être finissant(-e) à la maîtrise en architecture de paysage.

Critères d'attribution :

- Excellence du dossier académique ;
- Contribution exemplaire à l'École.

Comité d'attribution :

- La direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ;
- Deux enseignant(-e)s à la maîtrise en architecture de paysage ;
- Responsable de programme à la maîtrise en architecture de paysage.